

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-215
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de travaux n°2025-12 pour des travaux de rénovation des sous-stations du réseau de chaleur biomasse du CROZATIER
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation n°2025-12-1 organisée du 18 mars 2025 au 14 avril 2025, sous forme de procédure adaptée, sur la plateforme achatpublic.com ;

Considérant la nécessité de rénover les sous-stations du réseau de chaleur biomasse du Crozatier ;

Vu les propositions des entreprises ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 25 avril 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de l'entreprise suivante pour le marché de travaux de rénovation des sous-stations du réseau de chaleur biomasse du Crozatier :

- SARL VILLARET, 48 rue du Faubourg Notre Dame 15300 MURAT pour un montant de 47 461,41 € HT soit 56 953,69 € TTC ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la régie distribution de chaleur ;

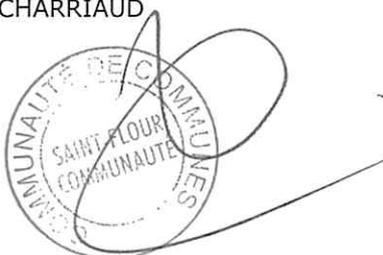
Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 25/04/2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250425-DEC2025-215-AU
Date de télétransmission : 06/05/2025
Date de réception préfecture : 06/05/2025

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 MAI 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 05 MAI 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250425-DEC2025-215-AU
Date de télétransmission : 06/05/2025
Date de réception préfecture : 06/05/2025

DEVIS

Référence: 2504023	Date: 13/04/2025	SAINT FLOUR COMMUNAUTE ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
Objet : Réseau de chaleur biomasse du Crozatier rénovation des sous-stations. Marché n° 2025-12		

Assurance professionnelle : Contrat 1258000/0028321210-code courtier : 3365/3365-SMA COURTAGE - 8 rue Arnaud - CS71201-75738 PARIS CEDEX 15- Garantie accordée sur les chantiers réalisés en France métropolitaine et DOM, y compris en qualité de sous-traitant.

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>Compteur d'énergie à ultrasons communicants</u>				
Remplacement du compteur d'énergie dn 20.	U	22,00	1 191,25	26 207,50
Remplacement du compteur d'énergie dn 25.	U	6,00	1 336,38	8 018,28
Remplacement du compteur d'énergie dn 40.	U	5,00	1 500,83	7 504,15
Remplacement du compteur d'énergie dn 65.	U	1,00	1 500,83	1 500,83
NB : il est considéré que les poses de compteurs sont conformes sans modification majeure de tuyauterie pour la VCI				
NB : type de communication à voir avec Engie.				
Sous-total Compteur d'énergie à ultrasons communicants				43 230,76
<u>Déraccordement sous-stations</u>				
<u>Sous-station 2.11- BOUDOU</u>				
Dépose et évacuation de la sous-station (stockage en chaufferie).	U	1,00	202,53	202,53
Déraccordement des tuyaux PE au niveau du regard existant dans le jardin.	Ens	1,00	94,85	94,85
Mise en place d'un By-pass sur l'acier.	Ens	1,00	227,26	227,26
Remise en état des surfaces impactées pour l'intervention .	Ens	1,00	138,95	138,95
Sous-total Sous-station 2.11- BOUDOU				663,59
<u>Sous-station 2.30 GASQ</u>				
Dépose et évacuation de la sous-station (stockage en chaufferie).	U	1,00	202,53	202,53
Fermeture et bouchonnage des vannes dans le bâtiment.	U	1,00	88,43	88,43
Sous-total Sous-station 2.30 GASQ				290,96
<u>Travaux divers</u>				
Vidanges et remises en eau des installations avec purges nécessaires.	U	1,00	999,13	999,13
Essais d'étanchéité.	U	1,00	126,46	126,46
Vérification de conformité initiale (VCI) et mise en place d'un carnet de métrologie.	U	1,00	82,13	82,13

Accusé de réception en préfecture
 004-200066668200425-DEC2025-26241
 Date de télétransmission : 06/05/2025
 Date de réception préfecture : 06/05/2025

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
DOE.	U	1,00	189,69	189,69
Sous-total Travaux divers				1 397,41
Sous-total Déraccordement sous-stations				2 351,96

Total H.T.	45 582,72
Total T.V.A. 20,00 %	9 116,54
Total T.T.C.	54 699,26
Net à payer (Euro)	54 699,26

A : le : / /

Mode de Règlement : CHEQUE A RECEPTION

Signature Entreprise

Devis N° 2504023

Bon pour Accord.Signature Client:

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250425-DEC2025-215-AU
Date de télétransmission : 06/05/2025
Date de réception préfecture : 06/05/2025

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Variantes du devis				
<u>TRANCHE OPTIONNELLE Calorifuge</u>				
Calorifuge armafex selon spécifications CCTP				
DN25.	Ens	1,00	632,82	632,82
DN40.	Ens	1,00	1 345,87	1 345,87
Sous-total TRANCHE OPTIONNELLE Calorifuge				1 978,69
Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				
Acusé de réception en préfecture 015-200066660-20250425-DEC2025-215-AU Date de télétransmission : 06/05/2025 Date de réception préfecture : 06/05/2025				